Affaire Adama Traoré: le maire retire sa plainte pour « le bien-être de la population »

07/12/2016 à 11h50

Après deux reports, le conseil municipal de Beaumont-sur-Oise doit se tenir ce jeudi soir sur fond d'affaire Adama Traoré. Ce jeune homme de 24 ans est mort en juillet dernier après son interpellation par les gendarmes.

À la veille de ce nouveau conseil, le maire Nathalie Groux (UDI) veut jouer la carte de l'apaisement. L'élue affirme ne plus vouloir porter plainte contre Assa, la sœur d'Adama, pour des propos qu'elle considérait comme diffamatoires, tenus dans l'émission « le Gros journal » de Canal +. « La maire a choisi son camp, elle se met du côté des gendarmes, c'est-à-dire du côté des violences policières », avait-elle déclaré. Nathalie Groux met en avant « le bien-être de sa population » pour justifier ce revirement de position.

Toutefois, elle ne compte pas renoncer à faire voter demain la délibération sur la protection fonctionnelle qui doit assurer le financement de ses frais de justice avec les fonds de la commune « dans le cadre de quatre plaintes » qu'elle a déposées. « Il ne s'agit pas d'attaquer mais de me protéger pour stopper l'escalade de menaces, d'insultes et de pressions subies depuis le 21 juillet », précise le maire.

Le plafond de prise en charge pour l'ensemble des procédures engagées a été réévalué à 20000€, au lieu de 10000€ prévus dans un premier temps.

(…)

Le Parisien

Merci à **leblob**